

État des titulaires qui ont fait don du montant de leurs offices à la République, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des titulaires qui ont fait don du montant de leurs offices à la République, lors de la séance du 26 germinal an II (15 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 598;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29861_t1_0598_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

gnent que l'esclavage, ils savent mourir plutôt que de reprendre des fers.

Gaspard Canet et Paschal Bouisset, nos députés, sont chargés de déposer sur l'autel de la patrie le reste des dépouilles de la superstition de nos temples, à laquelle a succédé le culte de la raison; et une somme de 1888 liv., fruit d'une souscription ouverte dans le sein de la société populaire, pour fournir aux frais de la guerre de la liberté contre la tyrannie. Une seconde souscription est en ce moment sur le bureau pour fournir aux frais de la construction d'un vaisseau de ligne qui portera le nom de l'Hérault, d'après le projet de la société populaire de Montpellier. Ce grand projet imité par tous les départements de la République va bientôt porter l'épouvante parmi les satellites des tyrans des mers, déconcerter la politique de Pitt et rendre à la marine française la supériorité que la nature et le caractère républicain doit lui assurer. S. et F. ».

BELITRAND (*présid.*), Gaspard CANET (*secrét.*),
Félix MAFFRE (*secrét.*), GRO (*secrét.*).

21

Le directeur-général de la liquidation envoie le duplicata d'un état de titulaires qui ont fait don du montant de leurs offices à la République; état qui n'a pas encore été mentionné au bulletin. Il y en joint deux autres; l'un, des décomptes de pensions abandonnées en dons patriotiques; l'autre, des maîtrises données à la nation pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 25 germ. II. Au repr. Monnot] (2).

« J'avais adressé, Citoyen, le 16 ventôse dernier, au citoyen président de la Convention

(1) P.V., XXXV, 240.

(2) C 297, pl. 1028, p. 5, 6, 7, 8.

nationale, trois états de créances offertes à la Patrie par les propriétaires. Le Bulletin de la Convention nationale et les journaux, n'ayant fait aucune mention de ces dons, j'ai lieu de croire que ma lettre et les états ont été égarés. Je prends le parti, Citoyen, de t'en envoyer les duplicata en te priant de vouloir bien en faire l'usage que tu croiras convenable S. et F. ».

DENORMANDIE.

[Titulaires qui ont fait don du montant de leurs offices. 22 germ. II] (1).

MONTANT
DE LA
LIQUIDATION

P. Ch. d'Haveloose ci-dev ^t lieut ^t en la maîtrise des Eaux et forêts du Gavre	536 liv.
Ant. Caplier notaire public à la résidence de Perreux	582 liv.
Philibert Rimboung notaire en la paroisse de Charnay	1 087 liv., 4 s
Bros, héritier de Guill. Chatelus, office de ci-dev ^t Procureur en l'élection de Roanne	1 030 liv.
La veuve et les enfants de Cl. Denis Nic. Gravery, office de ci-dev ^t Contrôleur ancien mi- triennal du Trésorier rece- veur ancien mitriennal des villes et Communautés de Crécy et Dammartin ci-dev ^t de Seine-et-Marne	251 liv., 11 s
Les héritiers Louis Loup Bour- goin, premier échevin de la ville de Bléneau	300 liv.
	3 786 liv., 15 s

P.c.c. DENORMANDIE.

(1) Bⁱⁿ, 3 flor. (2^e suppl^t).